

Question d'actualité de Caroline Cassart, Députée,
à Willy Borsus, Vice-Président et Ministre de l'Economie,
du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation,
du Numérique, de l'Aménagement du territoire,
de l'Agriculture, concernant
La sécheresse exceptionnelle de cet été

Monsieur le Ministre,

La période de sécheresse que nous connaissons depuis le début de l'été impacte de nombreux secteurs, dont le monde agricole. Nos agriculteurs sont très inquiets puisque, outre les coûts qui explosent (aliments, engrais, énergies), la sécheresse fragilise leur fonctionnement quotidien.

Vous avez annoncé avoir sollicité l'avis de l'IRM pour définir le caractère exceptionnel de cette sécheresse. Avez-vous déjà reçu une réponse? Les événements climatiques dits « exceptionnels » le sont de moins en moins et coûtent de plus en plus chers. Néanmoins, il est crucial d'aider le secteur agricole. A cet égard, le Fonds des calamités interviendra-t-il? Concrètement, des dérogations seront-elles accordées aux agriculteurs? Qu'en est-il des indemnités?

La réponse du Ministre :

La situation que rencontre à nouveau le monde agricole est difficile puisque, à la sécheresse que vous avez évoquée et à laquelle je reviens immédiatement, il convient d'ajouter l'évolution des coûts, notamment des engrais et des intrants à la suite de la crise de l'énergie, l'impact même du coût de l'énergie pour les déplacements, mais aussi un certain nombre d'autres éléments liés à la fluctuation du prix des matières premières, notamment.

En ce qui concerne la sécheresse, j'ai introduit, tout à la fin du mois d'août, la demande de reconnaissance à l'IRM sur base d'une temporalité de deux mois, du 1er juillet au 31 août, qui me semblait être la période la plus adéquate. L'IRM ne m'a pas encore répondu, mais c'est normal puisque l'IRM a 15 jours pour se faire, et il base sa réponse sur le nombre de jours secs, c'est assez évident, mais aussi le déficit global de pluviosité enregistré pendant la période concernée.

Pour être reconnues comme calamités naturelles, plusieurs conditions cumulatives doivent être rencontrées, outre celle d'avoir un avis favorable de l'IRM. C'est d'une part le fait d'avoir un total de dégâts qui est d'au moins 1,5 million d'euros à l'échelle régionale. À l'évidence, ce critère sera rencontré. D'autre part, que les dégâts par exploitation soient au moins de 7 500 euros. Il faut aussi que les constats qui sont établis par les commissions communales de constats agricoles établissent une perte d'au moins 30 %.

Ces critères me semblent devoir être rencontrés, singulièrement en ce qui concerne les productions fourragères des légumineuses, certaines productions fruiticoles. Les cultures ont été quant à elles, en ce qui concerne les céréales singulièrement, plutôt profitables, avec une année qui semble bonne de ce point de vue.

J'invite les villes et communes qui ne l'auraient pas encore fait à réunir leur Commission de constat des dégâts agricoles. Dès que j'aurai collectionné l'ensemble de ces éléments, je serai en mesure de vous communiquer une estimation toute provisoire – je le ferai également au Gouvernement – de l'ensemble des dégâts constatés, singulièrement dans les productions herbagères, végétales, maïs, fourrager et certaines productions légumineuses ou fruiticoles que je viens d'évoquer.

Nous avons par ailleurs, avec Céline Tellier, pris un certain nombre de dispositions, de dérogations par rapport à des normes, à des engagements, des dispositions de la PAC. Cela concerne singulièrement les SIE, les surfaces d'intérêt écologique, les CIPAN, les couvertures intermédiaires pièges à nitrates, ou bien encore les cultures dérochées, à propos desquelles je n'entre pas dans le détail. Nous avons adapté les dates, les dispositifs, les obligations. Il ne sert à rien d'obliger quelqu'un à semer quelque chose dans un terrain aride ni à attendre que ce qu'il pourrait récolter soit complètement desséché pour pouvoir le faire dans des situations exceptionnelles.

Il y a le troisième volet, les assurances. J'ai toujours eu, concernant ce dossier assurances, une attitude assez volontariste. Avec l'administration, nous avons étudié les différents systèmes en Flandre, en France, l'évolution du système français. Si nous l'avons fait, en concertation d'ailleurs avec les organisations agricoles, c'est parce que nous nourrissons une crainte : le

système assurantiel multirisque est à l'évidence une bonne chose. Comme toute situation où les risques sont importants et récurrents, on risque – c'est le cas de le dire – d'avoir une explosion du coût des primes, que ces primes soient prises en charge partiellement par la Région, partiellement par les agriculteurs, dans des proportions indéterminées, il est évident que lorsque vous couvrez un risque, si ce risque arrive si souvent, on peut craindre une explosion des primes. C'est le dernier point à propos duquel nous devons trancher puisque l'ensemble des informations sont aujourd'hui disponibles. J'ai l'intention de déposer, comme la Déclaration politique régionale m'y invite, les textes sur la table du Gouvernement au mois d'octobre prochain.

Le dernier élément, c'est qu'on doit effectivement tirer un certain nombre d'analyses et de conclusions, mais aussi de choix prospectifs pour le futur de ce que nous observons de façon récurrente, hélas, et de façon de plus en plus importante tout au long de ces dernières années : des périodes de sécheresse abondantes, des périodes de pluies abondantes et de plus en plus profondes ou impactantes.

Il est clair qu'à travers la PAC, à travers les mesures que, dans les deux piliers, nous avons décidées, je pense qu'il y a des éléments qui répondent à notre volonté très ferme de protection des sols ou de protection de la ressource, et un certain nombre d'actions liées à la protection de la ressource en eau, à la végétalisation. Il y a aussi tout le travail recherche que nous soutenons, mené notamment par le CRA-W, de manière à ce que nous puissions proposer à nos producteurs et à nos cultivateurs des plantes qui soient plus résilients par rapport à l'évolution des températures, l'évolution des impacts climatiques. Proposer également des pratiques culturales qui permettent de protéger les productions, notamment en mélangeant un certain nombre de graminées, de végétaux ou d'autres dispositions encore.

Des questions encore plus structurelles doivent se poser, me semble-t-il. J'ai l'intention, avec mes collègues du Gouvernement, d'avoir une très large consultation également avec les organisations représentatives, parce que ces situations se reproduisant, certaines régions de notre territoire sont véritablement en danger ou risquent d'être en danger quant à leur capacité de production végétale dans un avenir plus ou moins proche ou plus ou moins lointain.

Je termine mon propos en indiquant que, comme l'Europe nous y a autorisés, nous avons introduit sur la BCAE 7 et la BCAE 8, pour la prochaine période de programmation, une demande de dérogation, à l'instar d'ailleurs des autres pays européens. Elle a été strictement balisée par le Gouvernement, comme nous y invitait la Commission, pour respecter un équilibre entre objectifs alimentaires et de production et par ailleurs préservation de l'environnement et de la biodiversité.

Dernière décision, je me prépare à anticiper le paiement à la fois des aides du premier pilier et du deuxième pilier, puisque ces difficultés se traduisent aussi par une pression très forte sur la trésorerie dans les exploitations.

Voilà dans le temps que vous m'aviez très aimablement confié – et je vous en remercie – le tour de ce dossier que je me permets de vous communiquer.